

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 28 septembre, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Sont absents MM. les conseillers Robert Savard et Jean-Jacques Leduc.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié aux membres du conseil absents.

**2010-09-514 NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX BÂTIMENTS AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d'un préposé aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics, poste laissé vacant à la suite de la décision du conseil municipal de mettre fin à la période d'essai de l'employé 7715 et faisant partie de la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M<sup>me</sup> Johanne Renaud au poste de préposée aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics, pour une période d'essai de cent (100) jours ;

QUE la date d'entrée en fonction de M<sup>me</sup> Renaud à ce poste soit prévue à compter du 29 septembre 2010 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M<sup>me</sup> Renaud soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

**2010-09-515 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 7, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 28 septembre 2010.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier